



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E205681

VALABLE JUSQU'AU 08/10/2026

ÉDITÉ LE

07/10/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : \_\_/\_\_/\_\_

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 06/05/2024  
19 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC AIX-EN-PROVENCE 2024B01430

Siret : 928 510 577 00028

Code NACE : 3530Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1254000 / 002 181234/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1254000 / 002 181234/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : L2M ENERGIE

TECH INDUS-BATIMENT C  
645 RUE MAYOR DE MONTRICHER  
13290 AIX EN PROVENCE

Téléphone : 04 65 84 84 98

Fax :

Portable : 06 24 28 20 55

Site Internet : <http://www.l2menergie.com>

E-mail : [maxime.pomirol@l2menergie.com](mailto:maxime.pomirol@l2menergie.com)

Responsabilité légale :

MPM CAPITAL (940 854 623) / BERNARDON MAXIME, JOEL, DANIEL, ROBERT  
DIRECTEUR GÉNÉRAL / POMIROL MAXIME, STEPHANE, SYLVAIN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	21/01/2025
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	03/06/2025

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	21/01/2025
o Pompe à chaleur : chauffage	03/06/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	03/06/2025

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.